

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Pouvoirs:	5

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2023

Référence de la délibération : 05-CM-2023-037

Date de convocation du CM : 21/06/2023

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 27/06/2023**

05-CM-2023-037– Suppression et création de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2023,

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, personnel et administration générale du 15 juin 2023,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services,

Compte tenu de la nécessité d'une mise à jour des postes ouverts au tableau des effectifs et des avancements de grades pour l'année 2023, entraînant la suppression et la création des emplois correspondants,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et créer un emploi,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : DÉCIDE d'instituer selon le dispositif suivant :

- **La suppression**, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial, non titulaire, à temps complet,
- **La suppression**, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps complet,
- **La suppression**, à compter du 1^{er} juillet 2023, de 4 emplois d'Adjoint Technique Territorial, titulaire, à temps complet,
- **La suppression**, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet à raison de 29.65 heures hebdomadaires,
- **La suppression**, à compter du 1^{er} juillet 2023, d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, titulaire, à temps complet,

Et

- **La création**, à compter de la même date, d'un emploi d'Agent de Maîtrise, titulaire, à temps complet relevant de la catégorie C.

Article 2 : DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer tout acte y afférent.

Article 3 : DÉCIDE de charger Le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juillet 2023.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le
et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à
compter de sa publication.

Le Maire,



Christian LE BAS